



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

I. LE CADRE GÉNÉRAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Brénod ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif 2019 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

Le compte administratif 2019 a été approuvé le 17 février 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 620 704,17 € en 2019.

Elles se répartissent comme suit :

DÉPENSES (T.T.C.)	
011 - Charges à caractère général	213 983,37
012 - Charges de personnel et frais assimilés	175 151,07
014 - Atténuations de produits	54 446,00
65 - Autres charges de gestion courante	54 606,37
66 - Charges financières	15 221,96
67 - Charges exceptionnelles	8 334,80
Total dépenses réelles	521 743,57
Total dépenses d'ordre (opérations d'ordre)	98 960,60
Total dépenses de fonctionnement	620 704,17

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent :

- les frais généraux, l'entretien et fonctionnement des bâtiments communaux (énergie, eau, assurances etc.),
- l'entretien de la voirie et des réseaux,
- les frais de la cantine scolaire,
- les fournitures scolaires et périscolaires,
- les prestations de services extérieurs,
- la maintenance du matériel,
- les taxes foncières.

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés

Elles regroupent toutes les dépenses de personnel, soit :

- l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité (rémunération nette et cotisations sociales) ;
- les charges sociales patronales liées à ces rémunérations : cotisations de sécurité sociale, supplément familial, versements aux mutuelles, caisses de retraite etc.
- Les frais d'adhésion au service de santé au travail.

L'effectif de la commune est de 6 agents (5.30 Equivalents Temps Plein) :

- o 4 agents titulaires,
- o 2 agents contractuels.

Un agent a été recruté temporairement pour pallier aux congés de maladie.

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Elles se composent :

- d'un prélèvement au profit du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), soit 46 277.00 €

Ce fonds permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale, en application du point 2.1 de l'article 78 de la loi no 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010. Le prélèvement (ou le reversement) au titre du FNGIR est calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme (dont les produits de l'imposition sur les entreprises de réseaux -IFER- perçus) de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010. Le calcul de ces garanties de ressources est une opération à caractère national. Les collectivités « gagnantes » de la réforme financent les pertes des collectivités « perdantes ».

- de la contribution de la commune au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Le FPIC sert à approfondir l'effort entrepris en faveur de la péréquation au sein du secteur communal et à accompagner la réforme fiscale en prélevant celui-ci auprès des collectivités les plus dynamiques suite à la suppression de la taxe professionnelle.

La contribution de la commune était en 2019 de 8 169.00 € contre 12 400,00 € en 2018.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Elles comprennent principalement les dépenses afférentes :

- au financement du service départemental d'incendie,
- aux contributions aux syndicats intercommunaux,
- au versement des indemnités et cotisations aux élus,
- aux subventions de fonctionnement versées aux associations.

Chapitre 66 - Charges financières

Le paiement des intérêts des emprunts contractés par la collectivité constitue ce chapitre.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Annulation d'un titre sur un exercice antérieur.

Opérations d'ordre de transfert entre les deux sections

Certaines opérations budgétaires se traduisent par une dépense de fonctionnement, compensée par une recette d'investissement.

Ces opérations, dites « opérations d'ordre de transfert entre les deux sections », sont toujours équilibrées en dépenses (042) et en recettes (040).

Les principales opérations d'ordre de transfert entre les deux sections enregistrées en 2019 correspondent :

- aux dotations aux amortissements relatives aux subventions d'équipement versées dans le cadre des travaux de modernisation de l'éclairage public réalisés en 2016. La durée d'amortissement a été fixée à 5 ans, soit 4 263.00 € / an. On retrouve ce montant dans les recettes d'investissement (voir page 6).
- Solde du stock des terrains de la Z.A. Les Carriaux transférés à Haut-Bugey Agglomération.
- La valeur comptable des immobilisations cédées.

c) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 961 059,52 € en 2019 dont 318 191,04 € d'excédent reporté.

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES (T.T.C.)	
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	70 559,15
73 - Impôts et taxes	239 847,00
74 - Dotations, subventions et participations	163 153,00
75 - Autres produits de gestion courante	115 434,25
77 - Produits exceptionnels	37 086,50
013 – Atténuations de charges	16 788,58
002 - Excédent de fonctionnement reporté	318 191,04
Total recettes de fonctionnement	961 059,52

Chapitre 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par :

- La facturation des services de garderie, cantine et centre de loisirs,
- Comptabilisation du prix de vente des terrains de la Z.A. Les Carriaux.

D'autres recettes, moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les redevances d'occupation du domaine public, ainsi que les concessions dans le cimetière communal.

Chapitre 73 - Impôts et taxes

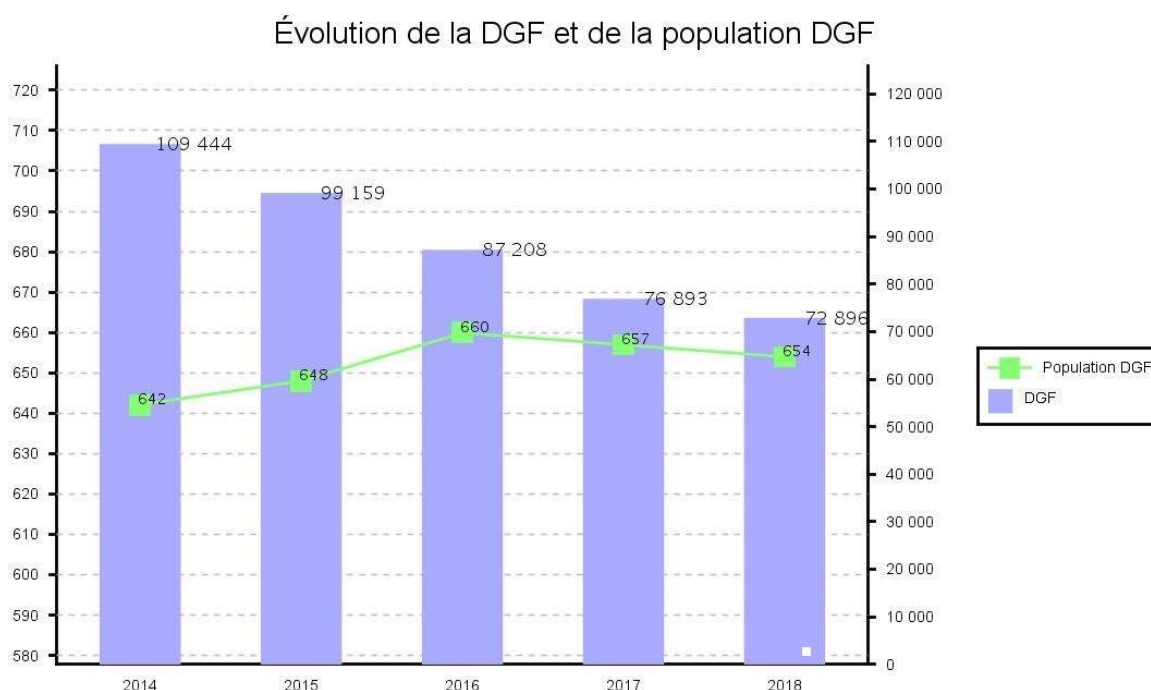
Il s'agit principalement des recettes relatives à :

- la fiscalité directe locale (taxes d'habitation et foncières sur les propriétés bâties et non bâties),
- l'attribution de compensation de Haut-Bugey Agglomération.

Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce sont essentiellement les dotations de l'Etat :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : Elle a été créée par la loi du 3 janvier 1979. Elle représente la participation de l'État au fonctionnement de la commune. Elle constitue une ressource libre d'emploi. Elle est en nette diminution depuis 2014.



- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : 38 029,00 €,
- Les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux : 11 157,00 €,
- Le fonds départemental alimenté par des taxes additionnelles de certains droits d'enregistrement : 29 313,00 €,
- Autres participations : Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain, pour le fonctionnement du service périscolaire et extrascolaire.

Nous constatons que les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux sont en baisse.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ce sont des recettes constituées par :

- l'encaissement des locations (appartements, bureaux, salle de la Sivollière) : 56 390,56 €,
- l'excédent du budget annexe « Régie des bois » : 55 000,00 €,
- Remboursements divers : 4 043,69 €.

Chapitre 77 - Produits exceptionnels divers

Ils comprennent essentiellement :

- L'encaissement des taxes sur les ordures ménagères auprès des locataires.
- Produits des cessions d'immobilisations.

Chapitre 013 – Atténuations de charges

Les remboursements sur les rémunérations du personnel (indemnités journalières pour congés de maladie) sont comptabilisés dans ce chapitre à hauteur de 16 788.58 € pour l'année 2019.

d) La fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2019 :

	Commune	Moyennes départementales
Taxe d'habitation	7,10 %	11.47 %
Taxe sur le foncier bâti	9.20 %	11.02 %
Taxe sur le foncier non-bâti	47.57 %	40.80 %

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

b) Les dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment du remboursement du capital emprunté, des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement 2019 représentent 256 951,93 €

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES (T.T.C.)	
001 – Déficit d'investissement reporté	21 516,37
16 - Emprunts et dettes assimilés	40 920,41
21 - Immobilisations corporelles	4 144,52
27 – Autres immobilisations financières	41 674,00
Opérations	
148 - INFORMATISATION	7 530,80
159 - BÂTIMENTS COMMUNAUX	38 029,83
165 – AMÉNAGEMENT CŒUR DE VILLAGE	13 260,00
169 – ACCESSIBILITÉ DES ERP	44 656,97
Total dépenses opérations d'investissement	103 477,60
Total dépenses d'ordre (opérations d'ordre)	45 219,03
Total dépenses d'investissement	256 951,93

Les investissements en matériels réalisés au cours de l'année 2019 sont les suivants :

- Remboursement du capital des emprunts : 39 641,18 €
- Remboursement de cautions suite aux départs des locataires : 1 279.23 €
- Renouvellement des extincteurs communaux : 530.37 €
- Acquisition de 12 vestiaires pour le Centre de Première Intervention Non-Intégré : 2 567.86 €

- Comptabilisation du prix de vente de la Z.A. Les Carriaux : 41 674,00 €

Opération n° 148 : Informatisation :

- o Matériel informatique.

Opération n° 159 : Bâtiments communaux :

- o Aménagement des locaux de l'ancienne gendarmerie dans le cadre du transfert du Centre de Première Intervention.
- o Réfection de la toiture du bâtiment « La Sivollière » - Bâtiment Sud – Pan Est.
- o Hangar communal : 2 portes escamotables pour la mise en sécurité.
- o Projet de réfection de la toiture de la Mairie et l'aile Nord de l'école primaire : diagnostics.

Opération n° 165 : Aménagement cœur de village :

- o Etude de faisabilité de l'aménagement de la traversée du village.

Opération 169 : Accessibilité des Etablissements Recevant du Public :

- o Fin des travaux de mise en conformité des bâtiments communaux.

c) Les recettes d'investissement

Elles s'élèvent en 2019 à 237 371,72 €, correspondant :

- à la taxe d'aménagement sur les permis de construire,
- à la récupération de la TVA (années N-2 et N-3),
- à la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement : 40 000,00 €,
- le rachat des terrains de la Z.A. Les Carriaux actuellement propriété de la commune de Brénod par Haut-Bugey Agglomération (5 annuités d'un montant de 8 334.80 € pour une surface de 6 474 m²).
- aux subventions d'investissement :
 - o Travaux d'accessibilité : 17 250,00 € (Département de l'Ain)
- recettes d'ordre: solde du stock de la ZA Les Carriaux, intégration des frais d'études et d'insertion, amortissements.
- ...

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES (T.T.C.)	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	57 969,36
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 303,13
27 – Autres immobilisations financières	16 669,60
Total recettes réelles hors opérations	75 942,09
169 – ACCESSIBILITÉ DES ERP	17 250,00
Total recettes réelles opérations d'investissement	17 250,00
Total recettes d'ordre (opérations d'ordre)	144 179 ,63
Total recettes d'investissement	237 371,72

- **Résultats de clôture du budget principal**

	Fonctionnement	Investissement	Global
Résultats de l'exercice	340 355,35	- 19 580,21	320 775,14

Ces montants constitueront les excédents ou déficits reportés sur l'année suivante. À noter que le déficit constaté sur le budget d'investissement du non encaissement des subventions relatives au dossier accessibilité, toujours en attente.

IV. L'AUTOFINANCEMENT BRUT ET NET DU BUDGET COMMUNAL

Dans ce contexte, nous constatons **une capacité d'autofinancement brute de 26 427 € et d'autofinancement négative nette est de - 13 214 €.**

V. ETAT DE LA DETTE

Le budget principal se compose actuellement des trois emprunts suivants :

Désignation	Banque	Montant initial	Encours au 31/12/2018	Année de souscription	Durée	Taux fixe	Date de fin
Travaux d'infrastructures (VRD MARPA, traverse du village)	Caisse d'épargne Rhône-Alpes	320 000,00 €	241 147,08 €	2008	30 ans	4.70 %	25/01/2038
Acquisition Tracteur CLAAS ARION 420M	Crédit Agricole Centre-Est	80 000,00 €	33 882,66 €	2013	10 ans	2.83 %	01/02/2023
Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux	Crédit Agricole Centre-Est	250 000,00 €	200 755,71 €	2018	10 ans	0,97 %	01/12/2027
			475 785,45 €				

L'encours de dettes au 31 décembre 2019 s'élève à 475 785,45 €. Il représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrites précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

LES BUDGETS ANNEXES

❖ Budget annexe « Régie des bois »

➤ Section de fonctionnement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
011 - Charges à caractère général	29 448,22	70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	89 378,06
65 - Autres charges de gestion courante	55 000,00	75 - Autres produits de gestion courante	0,52
66 - Charges financières	413,20	002 - Excédent de fonctionnement reporté	50 396,79
Total dépenses de fonctionnement	84 861,42	Total recettes de fonctionnement	139 775,37

➤ Section d'investissement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
001 - Déficit d'investissement reporté	33 185,06	10 - Dotations, fonds divers et réserves	9 804,00
21 - Immobilisations corporelles	14 125,31	13 - Subventions d'investissement reçues	25 236,24
0001 - Amélioration de la route forestière de la Combe de Féirand	17 445,24	0001 - Amélioration de la route forestière de la Combe de Féirand	33 603,34
Total dépenses d'investissement	64 755,61	Total recettes d'investissement	68 643,58

- Travaux sylvicoles : 14 125,31 € H.T.
 - o Dégagement manuel de plantations,
 - o Dégagement de semis naturels.

Les travaux d'amélioration des routes forestières de Pré Goyet, Golet Brunet, Montpommier, Colliard et les Monts d'Ain, ont bénéficié de subventions d'un montant de 34 140,48 €. L'opération est clôturée.

➤ Résultats de clôture

	Fonctionnement	Investissement	Global
Résultats de l'exercice	54 913,95	3 887,97	58 801,92

Ces montants constitueront les excédents reportés sur l'année suivante.

❖ **Budget annexe « Lotissement la Serve »**

Aucune écriture n'a été comptabilisée sur ce budget annexe, dans l'attente de la réalisation de la vente du dernier lot.

➤ **Résultats de clôture**

	Fonctionnement	Investissement	Global
Résultats de l'exercice	0,14	0,00	0,14

Ces montants constitueront les excédents ou déficits reportés sur l'année suivante.

Fait à Brénod, le 17 février 2020

Le Maire,

Annie CARRIER